

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal : 04/09/2024

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 19    Procurations : 2    Excusés : 2    Absents : 2    Votants : 21

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, HERSANT Marie-Noëlle, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : PICHON Daniel, Adjoint ayant donné procuration à CHALMEL Florence, Conseiller  
JADEAU Valérie Adjoint ayant donné procuration à, GIRARDEAU Nadia Adjoint

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absents : DROUET Céline, GABARD Bruno

**33-2024    TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2025 – AJOUT VIDEOPROJECTEUR FOYER DES SPORTS**

Suite à une forte demande des utilisateurs du foyer des sports, un vidéo projecteur vient d'être installé dans la salle. Il est proposé de fixer le tarif de location du nouveau vidéoprojecteur + mini-sono avec micro au prix de 40 € avec une caution de 200 € à verser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n° 25-2024 du 21 mai 2024 approuvant les tarifs des salles communales 2025 ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;  
Le conseil municipal,

→ **APPROUVE** pour la salle du foyer des sports l'ajout d'un nouveau tarif de location pour le vidéoprojecteur + mini-sono avec micro au prix de 40 €, avec versement d'une caution de 200 €, à compter du 01/10/2024.

→ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et l'**AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric  
Couderc  
Date de signature : 17/09/2024  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 13/09/2024  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 24/09/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.



L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*..... 04/09/2024

**Nbre de conseillers en exercice : 25**

**Présents : 19    Procurations : 2    Excusés : 2    Absents : 2    Votants : 21**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, HERSANT Marie-Noëlle, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : PICHON Daniel, Adjoint ayant donné procuration à CHALMEL Florence, Conseiller  
JADEAU Valérie Adjoint ayant donné procuration à, GIRARDEAU Nadia Adjoint

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absents : DROUET Céline, GABARD Bruno

-----

**34-2024    MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A L'INSTITUTION SAINT GABRIEL – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ET AVENANT AVEC LA REGION - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Par convention en date du 24 février 2015, la commune de Saint Laurent sur Sèvre s'est engagée auprès du Conseil Général de la Vendée à mettre à disposition des collèges publics et privés de la Vendée, les équipements sportifs communaux.

Une convention avait alors été passée avec le collège Saint Gabriel afin de constater cette mise à disposition à titre onéreuse. Il convient, comme chaque année, de passer une nouvelle convention avec l'établissement adoptant les tarifs fixés par le Conseil Départemental pour l'année scolaire comme ci-dessous :

#### Collège (tarifs sur année scolaire)

|                          | Tarifs département<br>Année scolaire 2023/2024 |
|--------------------------|--|
| <b>Salle omnisport</b>   | 11,11 €/h                                      |
| <b>Salle de danse</b>    | 5,25 €/h                                       |
| <b>Piste athlétisme</b>  | 10,11 €/h                                      |
| <b>Terrain stabilisé</b> | 10,11 €/h                                      |
| <b>Terrain en herbe</b>  | 10,11 €/h                                      |

Il convient également de prendre un nouvel avenant, à la convention d'utilisation tripartite (Région – Commune – établissement) prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, portant également sur les dispositions tarifaires. Les tarifs sont réévalués par la Région des Pays de la Loire pour l'année civile. Il y a donc deux tarifications appliquées.

## Lycée (tarifs sur année civile)

| Année scolaire 2023/2024                             |           |
|--|-----------|
| 1er trimestre 2023                                   |           |
| Tarifs région année 2023                             |           |
| Salle omnisport                                      | 12,11 €/h |
| Salle de danse                                       | 5,73 €/h  |
| Piste athlétisme                                     | 11,01 €/h |
| Terrain stabilisé                                    | 11,01 €/h |
| Terrain en herbe                                     | 11,01 €/h |
| 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> trimestres 2024 |           |
| Tarifs région année 2024                             |           |
| Salle omnisport                                      | 12,93 €/h |
| Salle de danse                                       | 6,11 €/h  |
| Piste athlétisme                                     | 11,75 €/h |
| Terrain stabilisé                                    | 11,75 €/h |
| Terrain en herbe                                     | 11,75 €/h |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les projets de convention avec le Département et avenant avec la Région déposés sur le bureau, Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les convention et avenant avec le Département et la Région dans le cadre de la mise à disposition des installations sportives communales et dans les conditions énoncées ci-dessus pour l'année 2023-2024.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et notamment à émettre les titres correspondants à ces recettes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric Couderc  
Couderc  
Date de signature : 17/09/2024  
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 17/09/2024  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 24/09/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.*



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 10 septembre 2024**

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le



ID : 085-218502383-20240910-20240910DEL35-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*..... 04/09/2024

**Nbre de conseillers en exercice : 25**

**Présents : 19    Procurations : 2    Excusés : 2    Absents : 2    Votants : 21**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, HERSANT Marie-Noëlle, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : PICHON Daniel, Adjoint ayant donné procuration à CHALMEL Florence, Conseiller  
JADEAU Valérie Adjoint ayant donné procuration à, GIRARDEAU Nadia Adjoint

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absents : DROUET Céline, GABARD Bruno

-----

**35-2024 TRAVAUX DE RESTAURATION SALLE DE L'ILLOT SUITE SINISTRE – ATTRIBUTION DES LOTS ET AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LES MARCHES**

Une consultation a été lancée le 17 juin 2024 pour les travaux relatifs à la réfection de la salle de l'ilot après sinistre de la toiture. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales Ouest France le 17 juin 2024, ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des offres fixée au 9 juillet 2024, à 12h 00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme.

A l'ouverture des plis le lot n° 3 Couverture a été déclaré infructueux suite à l'absence d'offres. Une nouvelle consultation a été donc lancée pour ce lot. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales Ouest France le 22 juillet 2024, ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des plis fixée au 2 septembre 2024, à 12h 00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme

Après analyse des offres par l'agence EXEPLAN, maître d'œuvre, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

| LOT          | DESIGNATION DU LOT | CANDIDAT            | VILLE                   | OFFRE DE BASE HT   | OFFRE DE BASE TTC   |
|--------------|--------------------|---------------------|-------------------------|--------------------|---------------------|
| LOT 01       | GROS-ŒUVRE         | SARL MAUDET         | SAINT LAURENT SUR SEVRE | 13 118,60 €        | 15 742,32 €         |
| LOT 02       | CHARPENTE BOIS     | SCOP GUERIN BREMAUD | BEAUREPAIRE             | 34 955,52 €        | 41 946,62 €         |
| LOT 03       | COUVERTURE         | OUEST COUVERTURE    | BRESSUIRE               | 20 938,11 €        | 25 125,73 €         |
| LOT 04       | FAUX PLAFONDS      | PICHAUD VINET       | MONTAIGU                | 11 690,00 €        | 14 028,00 €         |
| LOT 05       | PEINTURE           | MERLET DECO         | CERIZAY                 | 3 948,48 €         | 4 738,18 €          |
| LOT 06       | ELECTRICITE        | MBR ENERGIES        | LA SEGUINIÈRE           | 3 200,00 €         | 3 840,00 €          |
| <b>Total</b> |                    |                     |                         | <b>87 850,71 €</b> | <b>105 420,85 €</b> |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,  
Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,  
Vu le rapport d'analyse des offres,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, le conseil municipal

➔ DECIDE d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

| LOT          | DESIGNATION DU LOT | CANDIDAT            | VILLE                   | OFFRE DE BASE HT   | OFFRE DE BASE TTC   |
|--------------|--------------------|---------------------|-------------------------|--------------------|---------------------|
| LOT 01       | GROS-ŒUVRE         | SARL MAUDET         | SAINT LAURENT SUR SEVRE | 13 118,60 €        | 15 742,32 €         |
| LOT 02       | CHARPENTE BOIS     | SCOP GUERIN BREMAUD | BEAUREPAIRE             | 34 955,52 €        | 41 946,62 €         |
| LOT 03       | COUVERTURE         | OUEST COUVERTURE    | BRESSUIRE               | 20 938,11 €        | 25 125,73 €         |
| LOT 04       | FAUX PLAFONDS      | PICHAUD VINET       | MONTAIGU                | 11 690,00 €        | 14 028,00 €         |
| LOT 05       | PEINTURE           | MERLET DECO         | CERIZAY                 | 3 948,48 €         | 4 738,18 €          |
| LOT 06       | ELECTRICITE        | MBR ENERGIES        | LA SEGUINIÈRE           | 3 200,00 €         | 3 840,00 €          |
| <b>Total</b> |                    |                     |                         | <b>87 850,71 €</b> | <b>105 420,85 €</b> |

➔ AUTORISE M. le Maire à signer et notifier les marchés correspondants avec les entreprises retenues,

➔ AUTORISE M. le Maire à prendre et signer tous actes et décisions afférant à l'exécution des présentes,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric Couderc  
Eric COUDERC  
Couderc  
Date de signature : 18/09/2024  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 18/09/2024  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 24/09/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal : 04/09/2024

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 19    Procurations : 2    Excusés : 2    Absents : 2    Votants : 21

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, HERSANT Marie-Noëlle, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : PICHON Daniel, Adjoint ayant donné procuration à CHALMEL Florence, Conseiller  
JADEAU Valérie Adjoint ayant donné procuration à, GIRARDEAU Nadia Adjoint

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absents : DROUET Céline, GABARD Bruno

### 36-2024    PONT EIFFEL – PROPOSITION DE CEREMA POUR MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

La commune a fait appel au bureau d'études CEREMA pour définir les travaux à réaliser sur le pont avec l'idée d'un allègement des charges permanentes de superstructures, la résolution des problèmes d'étanchéité, la réfection du complexe anti-corrosion et une réflexion sur les garde-corps.

L'étude se décompose selon les phases suivantes :

1. Réunion de démarrage et visite de l'ouvrage ;
2. Reconnaissance de la structure de chaussée, éventuelle dalle et des tôles support ;
3. Analyse du dossier d'ouvrage, à la fois sur la conception, l'entretien, la surveillance et rédaction d'une note de synthèse (avec éventuelles propositions d'investigations complémentaires si nécessaire), incluant les résultats des reconnaissances précitées ;
4. Avant-projet de réparation (APROA) ;
5. Consultation pour le marché de travaux de réparation de l'ouvrage ;
6. Assistance à l'analyse des offres.

Coût : 28 500 € HT et 34 200 € TTC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;  
Le conseil municipal,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis auprès de CEREMA pour un montant de 28 500 € HT et 34 200 € TTC ainsi que toute autre pièce se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric Couderc  
Couderc  
Date de signature : 18/09/2024  
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 18/09/2024  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 24/09/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*..... 04/09/2024

**Nbre de conseillers en exercice : 25**

**Présents : 19    Procurations : 2    Excusés : 2    Absents : 2    Votants : 21**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, HERSANT Marie-Noëlle, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : PICHON Daniel, Adjoint ayant donné procuration à CHALMEL Florence, Conseiller  
JADEAU Valérie Adjoint ayant donné procuration à, GIRARDEAU Nadia Adjoint

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absents : DROUET Céline, GABARD Bruno

-----

|  |
|--|
| <b>37-2024    LOTISSEMENT ECO-QUARTIER – AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE PASSE AVEC VENDEE HABITAT</b> |
|--|

Le 29 janvier 2014 la commune a signé un bail emphytéotique avec Vendée Habitat pour une durée de 55 ans dans le but de construire des logements locatifs sociaux résidence Le Clos des Acacias.

Vendée Habitat n'ayant pas pour vocation de conserver les voiries et leur entretien, il a été proposé de signer un avenant à ce bail afin de sortir de la résidence les parcelles correspondant aux voiries et espaces verts.

Parcelles concernées par l'avenant au bail :

Section B969 : 145 m<sup>2</sup>

Section B970 : 126 m<sup>2</sup>

Section B971 : 133 m<sup>2</sup>

Section B972 : 4 765 m<sup>2</sup>

Soit un total de 5 169 m<sup>2</sup> à sortir du domaine privé.

Le conseil municipal a validé cet avenant le 11 juillet 2017 sans incidence financière.

En bureau du 9 mars 2018 Vendée Habitat a également approuvé l'avenant mais avec versement d'une indemnité pour résiliation d'1 € symbolique au profit de Vendée Habitat.

Avant la signature devant notaire il convient de redélibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 53-2017 du 11 juillet 2017 validant l'avenant au bail emphytéotique à passer avec Vendée Habitat ;

Vu le projet d'avenant au bail emphytéotique déposé sur le bureau ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

Le conseil municipal,

- ➔ **APPROUVE** l'avenant au bail emphytéotique Résidence Le Clos des Acacias à passer avec Vendée Habitat avec versement d'une indemnité d'1 € symbolique pour indemnité pour résiliation.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout autre pièce concernant cette affaire.
- ➔ **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 53-2017 du 11 juillet 2017.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric  
Couderc  
Date de signature : 17/09/2024  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre



Le Secrétaire de Séance

Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 17/09/2024  
Qualité : Adjoint au maire de St-Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 24/09/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.*

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*..... 04/09/2024

**Nbre de conseillers en exercice : 25**

**Présents : 19    Procurations : 2    Excusés : 2    Absents : 2    Votants : 21**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, HERSANT Marie-Noëlle, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : PICHON Daniel, Adjoint ayant donné procuration à CHALMEL Florence, Conseiller  
JADEAU Valérie Adjoint ayant donné procuration à, GIRARDEAU Nadia Adjoint

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absents : DROUET Céline, GABARD Bruno

-----

**38-2024 REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION SOUS FORME  
D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT 2023**

Vu, le rapport de la Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges en date du 23 octobre 2019 approuvé ;

Vu, la délibération du Conseil de Communauté n°2023-132 du 13 décembre 2023 portant révision libre de l'Attribution de Compensation sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2023, et faisant état des dépenses suivantes :

- 1) Imputation du coût des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés entre le 26 septembre 2020 et le 31 décembre 2021 sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2023 :

|                                | Imputation des coûts des travaux d'investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés du 26/09/2020 au 31/12/2021 pour leur intégralité sous forme d'Attribution de Compensation d'investissement |
|--------------------------------|--|
| La Gaubretière                 | 14 761,08 €  |
| Les Landes-Genusson            | 52 685,14 €  |
| Saint-Aubin-des-Ormeaux        | 143,33 €   |
| <b>Saint-Laurent-sur-Sèvre</b> | <b>30 009,23 €</b>   |
| Saint-Malô-du-Bois             | 22 310,49 €  |
| Saint-Martin-des-Tilleuls      | 4 921,88 €   |
| Tiffauges                      | 10 932,16 €  |
| Treize-Vents                   | 2 869,45 €   |
| Chanverrie                     | 121 980,73 €   |
| <b>Total</b>                   | <b>260 613,49 €</b>  |

Il est proposé de procéder à la révision libre de l'Attribution de Compensation dans le cadre des dispositions de du 1<sup>er</sup> bis du V. de l'article 160g *nonies* C du Code Général des Impôts (GGI), pour la raison suivante :

1. Pour permettre l'imputation des coûts des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés entre le 26 septembre 2020 et le 31 décembre 2021 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve l'imputation du coût des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés entre le 26 septembre 2020 et le 31 décembre 2021 sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2023 concernant la Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre à hauteur de 30 009,23 €.

**Article 2** : charge le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne.

**Article 3** : charge le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

ERIC COUDERC

Signé électroniquement par : Eric  
Couderc  
Date de signature : 18/09/2024  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre



Le Secrétaire de Séance

Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 18/09/2024  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

**Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 24/09/2024**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.*



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 10 septembre 2024**

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le



ID : 085-218502383-20240910-20240910DEL039-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*..... 04/09/2024

**Nbre de conseillers en exercice : 25**

**Présents : 19    Procurations : 2    Excusés : 2    Absents : 2    Votants : 21**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, HERSANT Marie-Noëlle, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : PICHON Daniel, Adjoint ayant donné procuration à CHALMEL Florence, Conseiller  
JADEAU Valérie Adjoint ayant donné procuration à, GIRARDEAU Nadia Adjoint

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absents : DROUET Céline, GABARD Bruno

-----

|                |  |
|----------------|--|
| <b>39-2024</b> | <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EVENEMENT « ANIMATION ENFANCE FAMILLE »</b> |
|----------------|--|

La Communauté de Communes, via son service de coordination enfance jeunesse parentalité, met en place des projets intercommunaux que ce soit sur l'enfance, la jeunesse ou la parentalité.

Dans le cadre des actions « parentalité », l'évènement Animation Enfance Famille est programmé chaque année. Il aura lieu cette année du 28 octobre au 23 novembre 2024.

Chaque structure partenaire, propose une animation au cours du mois. Pour mener à bien son animation, elle peut avoir besoin de se doter de fournitures ou matériel d'activité. Afin de simplifier l'organisation de ces animations, chaque structure pourra acheter le matériel nécessaire qu'elle se verra rembourser par la Communauté de Communes grâce à la mise en place d'une convention de partenariat.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de déterminer les termes et les conditions de leur collaboration. Il convient donc d'établir une convention entre la Communauté de Communes et la Commune et/ou entre la Communauté de Communes et l'association communale en charge de l'animation pour déterminer les modalités de partenariat et de tarification.

Modalités :

Chaque année, la structure notifiera dans la convention le montant des dépenses envisagées (dans la limite maximale définie dans le cadre du projet annuel), elle avancera les dépenses, avant d'être remboursée par la Communauté de Communes sur présentation d'une facture justificative dûment acquittée. On entend par fournitures :

- Papèterie ;
- Matériel de bricolage ;
- Aliments ;
- Décoration ;

Il est proposé au vote du Conseil les modalités pour la mise en place de l'évènement « Animation Enfance Famille ».

Vu le code général des Collectivités territoriales ;  
Vu les statuts de la Communauté de Commune ;  
Considérant que l'évènement « Animation Enfance Famille » est un projet d'envergure intercommunale, sur des actions parentalité, porté par un collectif de bénévoles de chaque commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**Article 1 :** AUTORISE la Communauté de Communes à rembourser la commune sur présentation de factures dans la limite de la somme décrite dans la convention en annexe

**Article 2 :** ADOPTE le projet de convention liée à l'évènement « Animation Enfance Famille » entre la Communauté de Communes et la Commune.

**Article 3 :** AUTORISE le maire à signer la convention

**Article 4 :** ANNEXE le projet de convention à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par Eric  
Couderc  
Date de signature : 24/09/2024  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par Nadia Cadoret  
Date de signature : 19/09/2024  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur  
Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 24/09/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.*

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal : 04/09/2024

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 19    Procurations : 2    Excusés : 2    Absents : 2    Votants : 21

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, HERSANT Marie-Noëlle, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : PICHON Daniel, Adjoint ayant donné procuration à CHALMEL Florence, Conseiller  
JADEAU Valérie Adjoint ayant donné procuration à, GIRARDEAU Nadia Adjoint

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absents : DROUET Céline, GABARD Bruno

#### 40-2024    MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Il est proposé de créer les postes suivants au tableau des effectifs communaux :

- 3 postes d'adjoints d'animation pour la période de 01/09/2024 au 31/08/2025 :
  - Un poste à temps complet
  - Un poste à temps non complet : 340h annualisées
  - Un poste à temps non complet : 204h annualisées
- 1 poste d'adjoint d'animation pour la période de 26/08/2024 au 18/12/2024
  - Un poste à temps non complet à 114h sur la période
- 1 poste d'adjoint d'animation pour la période de 25/06/2024 au 02/08/2024
  - Un poste à temps non complet à 110h sur la période

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.313-1 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

→ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs communaux ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric  
Couderc  
Date de signature : 18/09/2024  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 18/09/2024  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 24/09/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.